

L'ABELLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Publié par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 166.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 7 AVRIL 1829.

Vol. VI.

Conventions.—L'ABELLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de six francs par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à un du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carte, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

ATTENDU que David B. Morgan s'est adressé à moi demandant que deux obligations qu'il a souscrites comme caution, une le trente et un Mai mil-huit-cent-vingt, et l'autre le vingt-huitième jour de Février mil-huit-cent-vingt-un, conjointement avec Charles et Porter comme administrateurs de la paroisse de St. Tammany, soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déclarer au secrétaire de l'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 27 Février mil-huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick America, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AYER, Rue Royale, No. 67.

MÉDAILLON & CASSE—9 Barils Amidon et 4 sacs Cassé, venant d'être débarqués de la goélette Franklin, de St. Domingue, à vendre par D. G. BORDUZAT & Co. No. 10, rue Royale.

CHARLES MAURIN, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm. Boswell, notaires, maison de Mr. Foucher, en bordure des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession. Il entreprendra en outre toute espèce de traductions Anglaises et Françaises.

AVIS AUX PLANTEURS. Urbain Planché et Co.

Au coin des rues Poydras et de la Nouvelle L'ève, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tir, à vendre ou à échanger pour du sucre.

Le sousigné offre à vendre es articles suivants : 34 caisses sucre blanc de la Havane ; 20 bouquets et 8 sacs café vert fin et gros grain, dit Jamaïque, en débarquement de la goélette Hamter ; 38 demi barils Sucre de Galce pressés, en débarquement du brick Jean.

AVIS.—Le sousigné offre à vendre à l'acte, une goélette de 38 tonneaux 3-4 tonneaux, ainsi que des agrès et appareux, excellente marchandise et ne tirant que 5 pieds d'eau environ. Ladite goélette est absolument bonne pour les voyages de Tampico ou des environs. De plus, deux Maisons situées dans la rue Dauphine, une grande et une petite, la petite de 6 appartemens. Une autre maison sur les Remparts, et une autre dans la rue de l'Esplanade.

Ainsi qu'une jolie propriété à l'entrée du faubourg Marigny et à bon marché. Plusieurs autres biens et négoces du pays, à talents.

JARREAU—Courtier.

Le Tirage de la 5ème. Classe de la Loterie de l'Eglise Catholique des Nationalités, aura lieu à la Nouvelle-Orléans, le Samedi 9 Mai 1829.

UN caballero recientemente llegado en esta ciudad que posea los idiomas Ingles, Francés, Español e Italiano y que ha sido empleado en el comercio y en la diplomacia, desearia colocarse en un establecimiento de comercio. Oportuno de secretario a un caballero que pasará a otro punto de la America a Europa. Por informes particulares sirvase ocurrir al Redactor de este periódico.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 9 Mars 1829.

Présent l'Honorable James Pitot.

Il est ordonné que la cession des créanciers, n'ait lieu qu'après l'acceptation au bénéfice de ses créanciers ; et il est de plus ordonné qu'une réunion desdits créanciers ait lieu en l'office de W. Y. Lewis esq., notaire public, le 11 Avril (prochain) 1829, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition, pendant ce temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés, sont suspendues ; et il est de plus ordonné que M. H. B. Cenas esq., soit nommé conseil pour représenter les créanciers absents — de ce qu'il en sera dit par l'acte ci-dessus.

10 Mars—2ps. Thos. KENNEDY, Greffier.

A VIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feuve Vve. Dreux sont priées de les présenter au sousigné, exécuteur testamentaire.

17 Mars—3 A. DRUUX.

Aux amateurs de beaux Chapeaux.

Les sousignés viennent de recevoir par le paquebot Française, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linges fait, fin et communs.

MATHIEU & PINTA, rue de la Levée entre Conti et Bienville, N° 46.

Reçu par le navire Crescent, VENANT du Havre, et à vendre par M. Vve. Dupas, encigneure des rues de Chartres et Toulouse ;

Rosiers uniques ou Napoléons, Ditto tricolores, Orangiers maïs, Fruits conservés en bouteilles, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre, truffés.

Vve. DUPAS, 30 Janvier—4

A VENDRE—Une Maison à Clage avec toutes ses dépendances, située encigneure rue Royale et Toulouse, connue pour être anciennement la propriété de Mr. V. Noble et occupée maintenant par Mr. Vignie. Cette maison est très bien exposée pour un négociant ou un grand établissement, ayant de très vastes magasins et salles. S'adresser pour la voir et les conditions à Mr. Z. B. Labranche, ou à Théodore Segond, rue Toulouse, No. 85.

Si d'ici au 27 Mars prochain elle n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue le 30 Mars, à l'encigneure de la Bourse de New-York, par l'entremise de M. Duillet.

VOYAGE offre à vendre les articles suivants reçus par le Philetus du Havre

300 balles Toile écarlate pour pantalons, 7 dito Coutil do. pour pantalons.

D'importations antérieures.

300 bques. Vin rouge de toutes qualités, 1500 caisses dito et blanc ditto.

300 dito P. unes.

Huile d'olive, fil de Reines, fil à voile et à later, Champagne mousseux, bonbons : eau de Cologne, &c. &c.

27 Mars

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

EST partie merronne le 14 courant, une négritte anglaise, nommée Emily ou Emily, âgée d'environ 12 ans de la hauteur de 4 pieds 5 pouces anglais, complexion forte ; elle ne parle pas le français ; elle a la lèvre supérieure très grosse, de gros yeux, le teint rougeâtre, le nez plat ; elle a, en outre, une marque sur la joue droite. Elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe blanche, une pèlerine de cotonnade à traits rouges ; la récompense ci-dessus s'applique à celui qui l'amènera au sousigné, ou la fera mettre à la geôle.

Les capitaines de steam-bots sont priés de ne point la recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

26 Mars. Pre. POPULUS.

CHAPEAUX.

Le sousigné a reçu, par le dernier arrivage de New-York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

7 Mars. E. DEBERGUE.

ORDRES A LA LEGION.

CONFORMEMENT aux ordres donnés à la Brigade, la Légion de la Louisiane se réunira le Dimanche 12 Avril prochain, à 9 heures et demie précises du matin, sur la Place, vis-à-vis la cathédrale, pour être inspectée et passée en revue. Les capitaines donneront leurs ordres de manière à ce que les lignes soient formées précisément à l'heure ci-dessus indiquée. Les officiers de l'état-major se réuniront, à la même heure, à cheval. Tout le monde devra être en pantalons blancs.

Une cour d'essai aura lieu quel que jour après cette revue, à l'effet de connaître ceux qui ne s'y rendraient pas, et ses décisions seront rigideusement exécutées.

Les derniers rôles étant très-incomplets, les capitaines sont invités à se rendre chez le Lieut. Col. pour prendre des modèles conveuables.

Par ordre du Lieut. Colonel. D. AUGUSTIN, Adj. en service.

A VENDRE.

Pour du comptant ou moyennant de bons billets, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf.

et deux chevaux avec leur encharnement. On offre de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de cette feuille.

25 février.

A VENDRE.

Pour du comptant ou moyennant de bons billets, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf.

et deux chevaux avec leur encharnement. On offre de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de cette feuille.

25 février.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE St. Martinville.

TROISIÈME CLASSE POUR 1829. Devant se tirer solennellement à la Bourse, le Mercredi 15 Avril. PROSPECTUS.

1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	5,000	5,000
1 " "	2,000	2,000
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,600	1,600
1 " "	1,412	1,412
6 " "	750	4,500
6 " "	550	3,300
6 " "	350	2,100
156 " "	50	7,800
780 " "	8	6,240
7800 " "	4	31,200

8,760 Lots \$77,952

15,000 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,000, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une soule le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui suit respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	\$3,000
2, 1 et 3	2,000
3, 1 et 2	1,500
2, 3 et 1	1,412

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... \$750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 3e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... \$500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... \$500

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 118.

Prix des Billets. Entiers \$ 4. demi 2, quarts 1.

J. B. FAGET—Directeur. rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St. Louis.

30 Mars.

AVIS.—ATTENDU que Barthélemy Montreuil s'est adressé à moi, l'effet de lever et d'annuler les hypothèques qu'il a consenties comme principal, en sa capacité d'encigneure public pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec Mme. Mahette, Mazary, veuve de François Montreuil, le vingt sixième jour de Février 1824, sur les deux cinquièmes d'une habitation qui leur appartenaient, dans cette paroisse, à environ vingt arpens au bas de la ville, et le même bord, mesurant trois arpens de face sur quarante de profondeur.

Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déclarer, par écrit, au secrétaire de l'Etat, dans le délai de quatre-vingt dix jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de Février 1829.

P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.

2 Mars.

AUX ARTS REUNIS.

LES grâces ont souvent de leurs plus beaux triomphes à des choses qui a système d'arrangés ; les cheveux de Poljet aimé, présente toujours à l'ami, à l'amant, à l'époux sensible, de délicieux souvenirs, l'artiste habile peut les lui varier à l'infini et multiplier ainsi ses jouissances.

A. RENON, graveur à jour, tireur sur glace, dessinateur en cheveux &c. &c., fait sur ivoire, en cheveux et en perle, ch. fleurs, nates, sautoirs, etc., etc., et toute espèce d'objets d'art, grave à jour, étampe pour marquer le linge, les bannes de coton, caisses et barriques, fait sur verre doré, de riches bordures pour encadrement de tableaux, ainsi que de très jolies encoffures ; tresses en cheveux dans les plus nouvelles goûts, pour colier, bracelet, cordon de montre, bagues et boucles d'oreilles ; fait des portraits en silhouette sur verre doré et toute espèce d'écriteaux sur papier, bois et ferblanc, pour vente et loué de maison, changement de domicile &c. le tout aux prix les plus modérés. On le trouvera tous les jours, à la Bourse, de midi à trois heures.

150 Arènes de Tabac de la Havane, première qualité.

1-00 gallons jus de Citrons, parisié, de à Januier.

—150. J. GOULET.

A vendre par le sousigné.

10 Jan. F. DEBERGUE.

Ventes par le Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. Robert Lewis contre Allison.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. K. Stringer, juge-associé, j'exposerai en vente Vendredi 17 Avril prochain, à midi, au coin d'Orléans, encigneure des rues St. Louis et Chartres. DIX LOTS DE TERRE, savoir : Le lot No. 3 mesurant 51 pieds de face à la rue Apollon, sur 180 pieds de profondeur, et le lot No. 24, mesurant 24 pieds de face à la rue Cours des Dryades, sur 180 pieds de profondeur, faubourg Delore—Suis dans l'affaire ci-dessus.

18 Mars. Ls. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal. Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Contre L'EMPLACEMENT N° deux, dans l'île N° trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplancement N° sept, dans l'île N° trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplancement N° cinq, dans l'île N° soixante-quatre, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplancement N° six, dans l'île N° soixante-quatre, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplancement N° sept, dans l'île N° soixante-quatre, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplancement N° quatre, dans l'île N° quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge-associé de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, et rendus contre les emplacements ci-dessus, j'exposerai en vente le Mardi prochain jour d'Avril 1829, à midi, au coin d'Orléans, au coin des rues de St. Louis, les emplacements ci-dessus.

Cette vente étant la seconde et dernière, lesdits emplacements seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à un crédit de deux mois, avec cinq pour cent d'intérêt du jour de la vente, Paqueureur donnant billet de sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des Cours de cet Etat et pour d'autres objets."

23 Mars. Ls. DAUNOY, Marshal.

AVIS que le Directeur puisse offrir au public pour la classe prochaine un prospectus brillant qui consistera en cent Gros Lots dignes d'être pressés, et il doit nécessairement réduire le montant des petits lots, ce qui doit toujours avoir lieu dans les Loteries du Système de Pair ou Non, où les lots sont plus nombreux que les blancs.

Si l'on examine tout autre Loterie tirée différemment, on voit que le plan consiste en 10,000 billets, ou en 200,000 blancs, et ainsi de suite, et les Loteries sont plus fortes et tardis que dans le prospectus suivant les Lots Gagnans surpassent de 50 le nombre des blancs, savoir : il y a 5400 lots gagnans et seulement 4600 blancs ; et chaque deux billets, pourvu qu'ils soient pair ou impair, sont garantis de gagner un lot, chose qui n'arrive dans aucune autre Loterie, le Directeur se flatte que la distribution splendide et avantageuse du tirage prochain, qui est de QUARANTE MILLE PIASTRES, recevra une approbation générale.

SEPTIÈME CLASSE De la Loterie De l'Eglise Evangélique Française dont le Tirage aura lieu le 11 Avril 1829.

D. MALCOLM—DIRECTEUR. Système populaire et non Pair ou Non.

5400 lots gagnans et seulement 4600 blancs.

Aucun Gros Lot n'ayant été tiré, ils sont conséquemment sujets à sortir dans ce tirage.

Un paquet pourrait gagner tous les gros lots.

PROSPECTUS

1 prix de	\$ 6,000
1 " "	3,000
1 " "	2,000
1 " "	1,800
1 " "	1,500
1 " "	1,200
1 " "	1,000
1 " "	755
9 " "	500
9 " "	125
18 " "	80
27 " "	40
36 " "	25
100 " "	10
160 " "	7
100 " "	5
500 " "	3

5,400 Lots 4,600 Blancs.

10,000 billets, à \$4, est \$ 40,000

Les billets seront vendus au prix du prospectus pendant les dix premiers jours.

S'adresser au BUREAU DU DIRECTEUR.

D. Malcolm; Rue de Chartres, No. 54, ou au Bureau de la Rue de Fortune, Rue de Chartres, No. 86.

N. B. La 8e. et la 9e. classe auront tirées le 6 et le 27 de Mai 1829.

24 Mars.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le sousigné.

10 Jan. F. DEBERGUE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire.

Joseph Eyguen contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers ait lieu en l'office de Mr. G. K. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne, et les biens de Joseph Eyguen sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. K. Rogers, soit nommé pour défendre en matière des créanciers absents.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

3 Avril.

EN débarquement du navire *hazelane* que Bordeaux et à vendre par D. G. Burduzat & Co. rue Royale No. 108.

Une pipe vieille eau-de-vie de Cognac, et d'importations antérieures.

Gants de peau assortis, pour homme et pour femme.

Bas de soie pour femme bordés à jour Souliers pour femme, en prunelle, marroquin et satin.

Robes de cote pailli, lithographiques. Cote pailli.

Papier français, assorti en diverses qualités.

Barriques de vin rouge de divers crus. Huile en panier, vina en caisse, eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie et anisette en panier.

25 nov.

Cour de Paroisse de la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, 26 Mars, 1829. Présent l'Honorable JACQUES PITOT.

Thomas Johnston contre ses créanciers.

LA cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, étant acceptée au bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'office de William Boswell, notaire public, le 9e. jour d'Avril 1829, pour débiter sur les affaires du dit pétitionnaire ; et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

30 Mars. THOS. KENNEDY, greff.

AVIS. Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la cancellation de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Sheriff de la paroisse de la Fourche Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme cautions ; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Marange et Aubin B. Thibodeaux, comme cautions.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à fournir, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY, Gouverneur de la Louisiane.

G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.

31 Mars.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astori et Roxelane, de Bordeaux :

Rau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy) Vin rouge en barriques divers crus, Vinaigre blanc 1ère. qualité.

Vin blanc de Graves, haut Sauterne, et haut Barsac, en tierçons.

Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne.

Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles.

Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.

Do. do. Gruau Larose, Leoville, Ch